

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

DÉPARTEMENT

HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles

NOMBRES DE MEMBRES

Atterents au Comité En exercice syndical	Qui ont pris part A la Délibération
--	---

37	37	20
----	----	----

Date de la convocation

26/11/07

Date d'affichage

26/11/07

Objet de la Délibération

N° 2007-12-05
Demande de subvention à la
Région au titre de l'ingénierie
territoriale

Séance du 05 décembre 2007

L'an deux mille sept

Et le cinq décembre

à dix sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur
Francis BOUTES

Présents : MM

J.ARCAS (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb-Taurou), **JN.BADENAS** (Conseil Général),
M.BOUBIS (CdC Lirou-Canal), **F.BARSSE** (Bédarieux), **F.BOUTES** (Conseil Général),
J.CABROL (CdC Pays Saint-Ponais), **D.CALMETTE** (CdC Orb-Jaur), **A.CLAVERIA**
(Bédarieux), **MA.EDO** (CdC Monts d'Orb), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **JL.FALIP** (Conseil
Général), **M.GIL** (CdC Orb-Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène-Orb-Gravezon), **B.GRASSET**
(CdC Saint-Chinian), **J.HUC** (CdC Coteaux-Chateaux), **M.OLMOS** (CdC Minervois),
JP.ROUANET (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou), **M.VIGUIER** (CdC
Lirou-Canal).

SOUS PREFECTURE
RECUE

14 DEC. 2007

SERVICE COURRIER

Acte rendu exécutoire

après 10/12/07 Prefecture

le

et pub 10/12/07 notification

du

Objet : Demande de subvention à la Région au titre de l'ingénierie territoriale

L'équipe opérationnelle du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles est organisée en sept missions opérationnelles : Habitat, Environnement, Patrimoine, Tourisme, Economie, Services à la population, Culture.

Chacune de ces missions a en charge la réalisation des objectifs thématiques affichés au titre du contrat de Pays.

La mise en œuvre de cette capacité d'ingénierie, au service des membres du Syndicat Mixte (communes et communautés de communes) et de l'ensemble des partenaires territoriaux (associations, groupements professionnels,...), s'apprécie, pour l'exercice 2008, à un coût global de l'ordre de 253.359 €, dont le financement pourrait être assuré comme suit :

- Région Languedoc-Roussillon : 50.000 €
- Département : 147.554 €
- Contributions locales : 55.805 €

étant précisé que les cofinancements avancés au titre du Département et des contributions locales correspondent à un *pro rata* du financement général du Syndicat Mixte.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de l'autoriser à déposer une demande de subvention à hauteur du montant proposé auprès de la Région Languedoc-Roussillon et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical autorise le Président à déposer une demande de subvention à hauteur du montant proposé auprès de la Région Languedoc-Roussillon et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 05 décembre 2007.

Le Président
Francis BOUTES

